



PRÉSENTE LA:

**POLITIQUE D'IMPLICATION
AUX ÉVÉNEMENTS**

Modification fait le : 15 décembre 2010
Approuvé par les membres du CA, présent soit :
Jean-Michel Tremblay, Sophie Lessard, Nicolas Jamouille, Martin Lavallière, Éric Dion,
Christian Paré, Julie Roberge



Tables des matières

INTRODUCTION	3
CRITÈRES D'ADMISSION AU PROGRAMME D'IMPLICATION DES ÉVÉNEMENTS.....	4
Les événements admissibles.....	4
Les participants admissibles.....	4
VOLET Participation.....	5
1. Sélection des organisateurs d'un événement :	5
2. AJJUQ s'engage à :	5
3. Les personnes participantes s'engagent à :	6
VOLET Financier.....	6
1. Nombre de participants	6
2. Tournois et événements.....	7
3. Bénévole individuel.....	8



INTRODUCTION

L'AJJUQ organise chaque année plusieurs activités intérieures et extérieures dans le but de promouvoir le sport à Québec et de répondre aux besoins des membres. Elle est également associée à plusieurs projets de développement ou activités sporadiques en cours d'année. Voici quelques exemples des tournois et des événements auxquels l'AJJUQ participe :

Extérieurs

- Tournoi de fin de saison de la ligue
- Championnat scolaire ARSEQCA
- Championnat régional québécois de 7 contre 7
- Autres : approuvé par le CA

Intérieurs

- Rencontre des capitaines
- Mars Attaque
- Challenge 6 vs 6
- Plaisirs nocturnes
- Attache t'AJJUQ
- CQU4
- Événement d'Ultimate Canada tel les UCC
- Autres : approuvé par le CA

L'AJJUQ a remarqué qu'il y avait un manque de bénévoles pour organiser les tournois avec succès et que ce manque entraînait :

- une sur utilisation des bons bénévoles et un désintéressement de ceux-ci
- des planifications et organisations à la dernière minute
- des coûts plus élevés en raison d'une préparation sous pression

L'AJJUQ croit fermement que la venue d'une politique pour rétribuer les organisateurs d'événement de leur implication serait une solution viable et favorable au recrutement de personnes ressources pour l'organisation de tournois ou d'événements. Le volet financier est assuré par une partie des revenus que les tournois rapportent à l'association, mais qui peuvent représenter un bel incitatif pour les personnes ou équipes désirant s'impliquer.



De plus, par souci de gérer avec rigueur, équité et transparence la mise en œuvre de ce système de soutien et ainsi formaliser ses relations avec ses membres bénévoles, l'AJJUQ a créé cette politique. De ce fait même, tous les changements dans le contenu de la politique y compris le montant à distribuer pour l'année suivante devront être effectués à la dernière rencontre du conseil d'administration pour respecter ainsi l'équité et l'objectivité

Critères d'Admission au Programme d'Implication des Tournois

LES ÉVÉNEMENTS ADMISSIBLES

Tout événement organisé et pris en charge par l'AJJUQ et validé par le CA est jugé admissible ainsi que tous les projets de développement. Les événements externes admissibles à ce programme doivent être des événements de Ultimate générant des profits ou non et qui nécessitent des personnes ressources au bon déroulement de ce dernier.

Une demande d'événement externe devra être faite et approuvée auprès des membres du conseil d'administration pour qu'il soit considéré comme admissible. Ce dernier ne devra pas entrer en conflit avec les principaux tournois déjà acceptés à moins d'une décision contraire qui serait avantageuse pour les membres de l'association

Tous les profits engendrés ainsi que la gestion des dépenses de l'événement par ces organisateurs devront être remis à l'AJJUQ.

LES PARTICIPANTS ADMISSIBLES

Les participants ou équipes admissibles doivent être membres de l'association. Ils doivent faire une demande auprès du Conseil d'administration ou de la direction générale pour l'organisation d'un tournoi ou d'un événement et pour adhérer au programme.

L'argent recueilli par les équipes ou les participants devrait servir à défrayer des coûts reliés au Ultimate (inscription, achat de matériel, etc.). Pour assurer le bon déroulement de cette politique, il est possible qu'une preuve soit demandée aux participants.

Une équipe ou une personne admise dans le programme d'aide profitera du soutien de l'association si elle remplit les conditions exigées dans le volet **Participation** et obtiendra sa rétribution selon les résultats calculés dans le volet **financier, en début mai de chaque année.**



A. VOLET Participation

1. Sélection d'un groupe organisateur d'un événement

Une nouvelle sera mise sur le site Internet, au minimum 1 mois avant l'événement afin que les équipes intéressées puissent manifester leur intention. Le CA et la direction générale sera ensuite responsables de la sélection de l'équipe organisatrice, s'il y a plus qu'une équipe qui souhaite organiser le tournoi. Une équipe sera choisie selon les critères suivants :

- L'utilisation prévue des profits
- L'originalité des idées proposées pour le tournoi
- La composition de l'équipe (membres ou non membres)
- L'expérience et le sérieux de l'équipe

Il se peut qu'une offre de service soit demandée aux équipes voulant postuler pour un événement commun. Cette mesure sert à éviter le favoritisme et à s'assurer que la responsabilité du tournoi soit donnée aux meilleurs organisateurs possibles. De plus, une équipe ne pourrait organiser plus d'un tournoi dans l'année à moins qu'aucune autre équipe n'en démontre l'intérêt ou que le CA approuve cette circonstance.

1.1 AJJUQ s'engage à :

- Réserver les terrains et les locaux
- Assurer les divers paiements
- Collecter les chèques des équipes
- Fournir la liste des équipes, des partenaires et fournisseurs (nourriture)
- Afficher les infos sur le site web de l'AJJUQ
- Mettre à jour les informations pertinentes (Horaire, liste des équipes acceptées, Party/Souper, Résultats) sur le site web
- Fournir les documents à remplir pour la gestion des dépenses et autres informations
- Assurer les frais afin de couvrir l'événement (Assurance, location)
- Coordonner tous les éléments essentiels au bon déroulement de l'événement avec une personne ressource nommée par le CA.

1.2 Le groupe s'engage à :

- Organiser l'événement en totalité : équipe, horaire, Party, Nourriture, Thématique (si elle a lieu) sans changer la date et le nom de l'événement.
- Donner l'information pertinente au webmestre pour la mise à jour du site
- Remplir et remettre dans la semaine suivant l'événement un rapport détaillé contenant les informations du tournoi : revenus, dépenses, contacts, commanditaires, équipes, bénévoles, bons coups, mauvais coups, etc.
- Donner des comptes-rendus à la direction générale, fréquemment
- Remplir les documents de gestion et de répartition des tâches.



2. Sélection des bénévoles individuels

Les bénévoles individuels seront acceptés selon les besoins, les manques à gagner et les intérêts de ceux-ci et par une décision du comité tournoi.

Selon les besoins, il est possible que le CA mandate directement un bénévole pour certaines activités.

B. VOLET financier

Le support financier total offert aux équipes participantes au programme pour une année donnée est annoncé et distribué le 1^{er} mai de chaque année. Le montant est établi en fonction des profits engendrés par les tournois. L'association distribue une part significative de 85 % de tous les profits des tournois aux équipes au pro rata de leur investissement en temps et en ressources humaines. Le montant que l'association conserve, servira de fond à des fins de développement du sport ou de soutien aux bénévoles (PEC, Junior ou soirée de remerciement) et à assurer la portion de travail de la direction générale. Le programme débutera donc le 1^{er} mai de chaque année et se terminera le 30 avril de l'année suivante.

Afin de quantifier cette contribution annuelle, le système de pourcentage suivant est utilisé :

1. Nombre de participants

Pour s'assurer du succès d'un événement, un nombre minimum de bénévoles est nécessaire pour l'organisation de ce dernier.

Le nombre optimal de participants pour la tenue d'un événement est fixé à huit. Si le nombre de participants est dépassé, il n'y aura aucun effet sur le calcul de la redevance. L'implication de personnes excédentaires est bien sûr encouragée.

Voici la grille utilisée pour le calcul du pourcentage par équipe :

1 joueur	0,13
2 joueurs	0,25
3 joueurs	0,38
4 joueurs	0,50
5 joueurs	0,63



6 joueurs	0,75
7 joueurs	0,88
8 joueurs	1

2. Tournois et événements

Une valeur est attribuée aux événements par leur durée et leur complexité. Ainsi, cette valeur représente le degré d'implication que chaque événement doit avoir.

Entre 20 et 75 personnes	0,50
Entre 75 et 140 personnes	1
Entre 140 et 250 personnes	1,75
Plus de 250 personnes	3,25
Plus de 500 personnes	5,5

3. Bénévole individuel

Une personne seule ayant contribué à l'organisation d'un événement ou ayant accompli une tâche de développement approuvé par le CA, se verra récompensée par un montant équivalent au remboursement d'un pourcentage de son inscription une ligue de son choix (jusqu'à un maximum de 180 \$ de frais d'inscription pour une ligue). Le tableau ici-bas fera office de document pour le calcul du pourcentage de remboursement.

Nombre de journées d'implication	Pourcentage de remboursement
1 journée	25 %
2 journées	50 %
3 journées	75 %
4 journées	100 %